



Les actions du Plan Sisme en Rhône-Alpes



*Pôle Grenoblois d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels*



Alexis Palmier – DIREN Rhône Alpes

Jean-Marc Vengeon - PGRN



**Plan National de Prévention
du Risque Sismique**

Journée Sismovalp – Risque sismique dans les vallées alpines
Grenoble 21 juin 2007



Le contexte de l'année 2007

Contexte

- Parution du nouveau zonage réglementaire
- Application des Eurocodes 8 (transition 2 ans)

Objectif 2007:

Accompagnement de ces 2 nouveaux outils réglementaires.



Mise en œuvre:

- DIREN Rhône-Alpes
- AMO: PGRN
- Mobilisation acteurs locaux



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



*Pôle Grenoblois d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels*



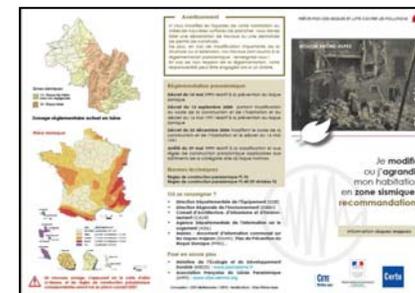
Les chantiers de l'année 2007-2008

- Information des élus, des services publics, des professionnels et du public
- Formation des services publics et des professionnels du bâtiment
- Recensement, en vue de diagnostic, des bâtiments de classe C et D



Information des élus et du public

- Publication et diffusion plaquettes DIREN
 - ✓ Mairies et particuliers / PC, été 2007
- Séminaire « information - élus »
 - ✓ IRMa , automne 2007
- Information Grand Public: IRMa
 - ✓ Mallette pédagogique : éducation nationale
 - ✓ Internet : dossier thématique





Plaquettes d'information DIREN Elus et particuliers (PC)

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



RÉGION RHÔNE-ALPES



Plan Séisme



Je suis maire d'une commune située en zone de sismicité

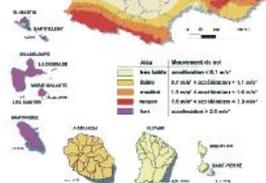
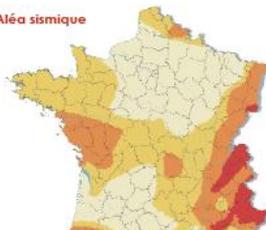
La gestion du risque sismique est un enjeu stratégique

Information risques majeurs



Zonage réglementaire actuel en Isère

Aléa sismique



Un nouveau zonage, s'appuyant sur la carte d'aléa ci-dessus, et les règles de construction parasismique correspondantes seront mis en place courant 2007.

Avertissement

Si vous modifiez les façades de votre habitation ou créez de nouvelles surfaces de plancher, vous devez faire une déclaration de travaux ou une demande de permis de construire.

De plus, en cas de modification importante de la structure ou d'extension, vos travaux sont soumis à la réglementation parasismique : renseignez-vous !

En cas de non respect de la réglementation, votre responsabilité peut être engagée lors d'un sinistre.

Réglementation parasismique

Décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique

Décret du 13 septembre 2000 portant modification du code de la construction et de l'habitation et du décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique

Décret du 23 décembre 2004 modifiant le code de la construction et de l'habitation et le décret du 14 mai 1991

Arrêté du 29 mai 1997 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal »

Normes techniques

Règles de construction parasismique PS 92
Règles de construction parasismique PS-MI 89 révisées 92

Où se renseigner ?

- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL)
- Mairies : document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), Plan de Prévention du Risque Sismique (PPRS)...

Pour en savoir plus

- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) : www.planseisme.fr
- Association Française du Génie Parasismique (AFPS) : www.afps-seisme.org

Conception : CETE Méditerranée / CERTU - Modifications : DIREN Rhône-Alpes

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



RÉGION RHÔNE-ALPES



Plan Séisme



Je modifie ou j'agrandis mon habitation en zone sismique : **recommandations**

Information risques majeurs





Information des services publics et des professionnels

- Publication et diffusion plaquettes DIREN :
 - ✓ DDE
 - ✓ Constructeurs (en projet)
- Séminaires d'information : automne 2007
 - ✓ Journées techniques : UJF, Isère et Savoies
- Réseaux « Club Risque », « Plan Séisme »



Formation des services publics et des professionnels du bâtiment

- Approche des organismes professionnels: CAUE, Ordre des Architectes, FFB, ...
- Séminaires d'information : automne 2007
  Annonce des formations
- Formations adaptées : à partir de 2008



Exemple de la formation des acteurs du BTP

- Etat des lieux des formations en Rhône Alpes
- Formations adaptées à chaque corps de métiers :
 - ✓ Artisans, entreprises de construction, promoteurs
 - ✓ Bureaux d'étude et bureaux de conception
 - ✓ Ingénieurs et architectes du BTP.
- DIREN :
 - ✓ Identification des besoins (nombre, format, portage)
 - ✓ Mobilisation des organismes de formation
 - ✓ Fournit supports, formateurs, financements
 - ✓ Suivi technique des différentes sessions, évaluation



Recensement en vue de diagnostic des bâtiments de classe C et D

- Développement d'une méthodologie d'analyse de la vulnérabilité des parcs immobiliers publics (UJF-LGIT)
 - ✓ Etude de faisabilité et des besoins métiers de la Ville de Grenoble, logiciel prototype.
Financement CG 38-PGRN
 - ✓ Validation de la transposabilité régionale, développement de l'outil opérationnel.
Financement DIREN



Le programme 2008-2010

- Elargissement des actions lancées en 2007
- Microzonages (PPRS) / Scénario Départemental de Risque Sismique (SDRS)
- Suivi de la construction:
 - ✓ recensement en vue de diagnostic (et renforcement) des bâtiments nécessaires à la gestion de crise (Classe C et D en zone II).
 - ✓ Recensement des caractéristiques des bâtiments existants (microzonages...)
 - ✓ Opérations de contrôle ciblées : à préciser